



Organización Internacional del Café
Organização Internacional do Café
Organisation Internationale du Café

EB 3839/03

15 janvier 2003
Original : français

F

Étude

Comité exécutif
251^e réunion
30 - 31 janvier 2003
Londres, Angleterre

**Gestion du risque de fluctuations
des prix du café**

Contexte

1. Dans le cadre de sa stratégie de mise en valeur du café approuvée par le Conseil le 27 septembre 2001 (document EB-3768/01 Rev. 2), l'Organisation accorde une attention particulière au problème de la grande volatilité des prix dont sont victimes des millions de petits producteurs de café dans le monde. En effet, avec la libéralisation des systèmes de commercialisation dans de nombreux pays en développement producteurs de café, l'enjeu consiste à assurer une meilleure intégration dans un environnement commercial compétitif dans lequel ils évoluent désormais.

2. Aussi, pour réduire les fluctuations excessives des prix et des recettes à court terme, des stratégies de gestion du risque-prix basées sur des mécanismes de marché libre sont-elles de plus en plus conseillées aux producteurs dans les pays en développement.

Mesure à prendre

Le Comité exécutif est prié de prendre note de ce document.

Introduction

1. Le présent document analyse les moyens d'accroître l'efficacité et l'utilisation des mécanismes mis en place pour la gestion des risques liés aux fluctuations des prix du café. Il s'agit du dispositif de gestion pertinente et durable du risque de prix qui permet de réduire les risques que les fluctuations des prix sur le marché mondial font peser sur les producteurs de café et d'assurer à ces derniers des recettes plus élevées. Le document fera également le point sur l'état d'avancement du programme de la Banque mondiale sur l'utilisation des instruments de gestion du risque-prix dans les pays en développement exportateurs de matières premières. Les points ci-après seront abordés :

- I. Les instruments de gestion du risque-prix
- II. Le programme de la Banque mondiale
- III. Les conditions d'utilisation dans les pays exportateurs.

I. LES INSTRUMENTS DE GESTION DU RISQUE-PRIX

2. Les instruments de gestion du risque-prix comprennent à la fois les contrats sur les échanges physiques des produits, notamment des contrats à livraison différée, et les contrats dits contrats-papier ou contrats sur les marchés à terme et des options. Ces différents contrats permettent à des degrés divers de se protéger contre le risque de baisse ou de fluctuation des prix et des revenus moyens. Ils assurent également une plus grande visibilité des projections en vue des décisions d'investissement dans le futur.

A. Contrat à livraison différée ou *contrat forward*

3. C'est un accord verbal ou écrit d'achat ou de vente d'une quantité donnée de café à une date fixée dans le futur et à prix prédéterminé (ou parfois à un prix à déterminer). La livraison et le paiement ont lieu à une date fixée. Le contrat à livraison différée existe sous plusieurs formes selon les clauses relatives à la détermination des prix. Il s'agit notamment de contrat à prix fixé, de contrat à prix à fixer, de contrat avec un minimum de prix et de contrat se référant au prix du contrat à terme (LIFFE à Londres ou NYBOT à New York). Ces arrangements procurent aux vendeurs du café une couverture contre le risque de prix qui est transféré chez l'acheteur. Lorsqu'elle est bien conduite, cette stratégie permet de gagner une prime sur l'éloigné et également de bénéficier d'une prévisibilité des recettes d'exportation.

B. Contrat à terme ou *futures contract*

4. Le contrat à terme ou *futures contract* du café est un contrat-papier parfaitement codifié et standardisé qui représente une certaine quantité de café (par exemple 5 tonnes pour le contrat à terme du Robusta du LIFFE à Londres) et qui concerne une qualité donnée, le lieu

de livraison et l'échéance retenue. Contrairement au contrat *forward*, le contrat à terme ne donne pas nécessairement lieu à la livraison du produit physique pour honorer l'accord. Le contrat à terme est négocié quotidiennement sur les marchés à terme. Le marché à terme est une institution financière qui permet de vendre et d'acheter des contrats à terme sur des échéances allant de 3 à 18 mois. Les marchés à terme qui organisent des transactions sur le café sont :

- New York : New York Board of Trade (NYBOT)
- Londres : London International Financial Futures and Options Exchange (LIFFE)
- Paris : Marché international des Cafés Robusta de Paris/Le Havre (MATIF)
- São Paulo : Bolsa de Mercadorias & Futuros (BM&F)
- Tokyo : Tokyo Grain Exchange (TGE)
- Singapore : Singapore Commodity Exchange

5. Les marchés à terme de New York (NYBOT) et de Londres constituent les principales références pour le commerce international du café. Les principales spécifications des contrats de café sur ces deux marchés à terme sont indiquées dans les tableaux 1 et 2 ci-après.

Tableau 1: New York Contrat à terme C (contrat sur Arabica lavé)

Unité de transaction	37 500 livres (approx. 250 sacs) par contrat	
Prix de cotation	cents EU/livre	
Échéances	Mars, mai, juillet, septembre, décembre	
Origines livrables et différentiel	<p>Mexique, El Salvador, Guatemala, Costa Rica, Nicaragua, Kenya, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Panama, Tanzanie, Ouganda</p> <p>Colombie</p> <p>Honduras, Venezuela, Pérou</p> <p>Burundi, Inde, Rwanda</p> <p>Rép. dominicaine, Équateur</p>	<p>Livable à :</p> <p>Base ou prix du contrat</p> <p>Base plus 200 points</p> <p>Base moins 100 points</p> <p>Base moins 300 points</p> <p>Base moins 400 points</p>

Tableau 2 : London LIFFE Contrat à terme Robusta

Unité de transaction	5 tonnes par contrat	
Prix de cotation	Dollars EU/tonne	
Échéances	Janvier, mars, juillet, septembre, novembre	
Origines livrables et différentiel	<p>Angola, Brésil (Conillon), Cameroun, Rép. centrafricaine, Équateur, Ghana, Guinée, Inde, Indonésie, Côte d'Ivoire, Libéria, Madagascar, Nigeria, Philippines, R.D. Congo, Sierra Leone, Tanzanie, Thaïlande, Togo, Trinité & Tobago, Ouganda, Viet Nam</p> <p>Grade 1: Maximum 150 défauts par 500 grammes</p> <p>Grade 2 : Maximum de 151 à 250 défauts</p> <p>Grade 3 : Maximum de 251 à 350 défauts</p> <p>Grade 4 : Maximum de 351 à 450 défauts</p> <p>Crible : café passant à plus de 25% le crible 14 et à moins de 10% le crible 12</p>	<p>Prix de livraison selon les défauts :</p> <p>Base ou prix du contrat</p> <p>Base moins 15 dollars EU</p> <p>Base moins 30 dollars EU</p> <p>Base moins 45 dollars EU</p> <p>Base moins 60 dollars EU</p>

6. Les marchés à terme offrent aux participants trois types d'opérations : la couverture (*hedging*), la spéculation et l'arbitrage. La couverture d'une position sur le café consiste à se protéger contre le risque de variation du prix en prenant une position sur le marché à terme qui contrebalance la position déjà existante. La couverture à terme ne garantit pas l'élimination totale du risque-prix mais l'atténue et permet de se protéger contre l'imprévisibilité du marché. La spéculation consiste à assumer le risque de prix en prenant la position sur le contrat-papier dont l'investisseur cherche à se débarrasser. Les opérations d'arbitrage consistent à prendre des positions simultanées d'achat et de vente sur des places ou des échéances différentes. L'intérêt des opérations d'arbitrage est de profiter des modifications de la relation qui relie les prix de ces contrats. Les coûts pour une opération sur les marchés à terme couvrent la commission de transactions, le dépôt initial (*deposit*) et les éventuels appels de marge (en cas d'évolution défavorable du prix).

7. La stratégie de couverture sur les marchés à terme présente bien peu d'intérêt pour un producteur. Elle le conduit en effet à fixer son prix au moment où il met en place la couverture et à renoncer à tout bénéfice au cas où les prix viendraient à remonter. Cette attitude revient, pour lui, à spéculer à la baisse des prix. À titre d'exemple, une coopérative de producteurs de café peut être en position longue (acheteur) ou en position courte (vendeur). Dans le second cas la coopérative qui n'a pas encore récolté ou collecté son café craint une variation de prix à la baisse de son stock ou de sa récolte dans le futur. Sa stratégie

commerciale consistera à bien vendre son produit. Elle va donc vendre des contrats-papier. Pour éviter cet inconvénient attaché aux stratégies de couverture avec contrats fermes, la stratégie d'options paraît plus appropriée.

C. Contrat d'option ou opération à prime

8. Les stratégies de couverture basées sur les options semblent mieux répondre aux besoins des producteurs ou coopératives de producteurs dans les pays exportateurs. L'option est un instrument de gestion du risque qui protège contre les mouvements négatifs de prix alors qu'il maintient la possibilité de profiter d'une évolution favorable du prix. En d'autres termes, une option correspond au droit, mais non pas à l'obligation, d'acquérir ou de vendre une quantité donnée du café (contrat physique ou contrat-papier) à un prix déterminé, appelé prix d'exercice, au cours d'une période ou à une date précise. Le prix payé pour l'acquisition d'une option est la prime. L'option d'achat est appelée option *call* et l'option de vente est appelée option *put*. C'est uniquement à l'acheteur de l'option qu'il appartient d'exercer ou non ce droit auquel le vendeur de l'option est tenu de se conformer. Jusqu'à l'expiration du contrat d'option l'acheteur de l'option *put* peut exercer son droit si le prix du marché est inférieur au prix d'exercice du contrat d'option. L'acheteur de l'option *call* exerce son droit si et seulement si le prix du marché est au-dessus du prix d'exercice. Le tableau 3 ci-dessous indique les contrats fermes et les options sur le marché à terme de New York après les transactions du 13 janvier 2003.

Tableau 3 : Contrats à terme et options Café, New York Board of Trade

Contrat à terme	Prix (cents EU/livre)	Prix d'exercice (cents EU/livre)	Prime d'options call (cents EU/livre)	Prime d'options put (cents EU/livre)
Mars 2003	64,90	Mai 2003 : 77,5	2,91	12,78
Mai 2003	67,55	Mai 2003 : 80,0	2,50	14,86
Juillet 2003	70,10			
Septembre 2003	72,30	Juillet 2003 : 90	3,35	22,94
Décembre 2003	74,45	Juillet 2003 : 95	2,69	27,28
Mars 2004	76,15			

9. Pour illustrer la stratégie d'option à l'aide d'un exemple simple, supposons qu'au mois de janvier 2003, une coopérative de producteurs de café qui espère commercialiser sa production seulement à partir de mai 2003 décide de se protéger contre la baisse des prix. Au moment de la prise de décision le contrat rapproché, (mars 2003), est coté à 64,90 cents EU la livre et mai 2003 est égal à 67,55 cents EU la livre sur le marché à terme de New York. Pour le prix d'exercice de 77,5 cents EU la livre la prime de l'option *put* est de 12,78 cents EU la livre. Pour un prix d'exercice de 80 cents EU la prime correspondante est de 14,86 cents EU la livre. Si en mai 2003, au moment de la vente de la récolte de la coopérative, le prix du

marché baisse effectivement, la coopérative va exercer son droit d'option et vendre son produit à 77,5 cents EU la livre, soit 64,72 cents EU la livre après déduction de la prime de l'option *put mai 2003* de 12,78 cents EU la livre. En cas de hausse du prix du marché, la coopérative va vendre son produit avec un profit illimité selon que la hausse est largement supérieure au montant payé pour la prime. Si par exemple le prix sur le marché en mai 2003 est de 90 cents EU la livre, elle encaissera 77,22 cents EU la livre sur la vente. En achetant des contrats *put* le producteur acquiert le droit de profiter d'un plancher, agréable en cas de baisse des cours, tout en conservant une position ouverte à la hausse.

10. Il convient cependant de noter que la prime payée pour le contrat *put* peut être onéreuse surtout si l'on désire fixer un prix d'exercice relativement proche du prix du marché (a fortiori supérieur à ce dernier). En effet, plus le prix d'exercice est élevé plus la prime de l'option *put* est importante. La prime de l'option *put* ou *call* est déterminée par quatre principaux facteurs :

- le prix du produit sous-jacent à cette opération, c'est-à-dire le prix au comptant du café sur le marché ;
- le prix d'exercice de l'option ;
- la durée de l'option ; et
- la volatilité du marché.

II. LE PROGRAMME DE LA BANQUE MONDIALE

11. Constitué en janvier 1999, le Groupe de travail international sur les risques associés aux produits de base dans les pays en développement (GTI) est un partenariat d'organismes publics et privés ayant pour but d'explorer de nouvelles approches commerciales pour aider les pays en développement à mieux gérer leur vulnérabilité à l'instabilité des cours de ces produits. La Banque mondiale, qui joue le rôle de chef de file de ce programme, a mis en place une structure technique, le *Commodity Risk Management Group (CRMG)*, chargé de mettre en œuvre les recommandations du Groupe de travail international. Le groupe s'attèle à construire un pont entre les petits exploitants agricoles dans les pays en développement et les organismes fournisseurs des instruments de gestion de risque, afin de permettre à ces petits exploitants de gérer les risques liés aux fluctuations de prix. Les objectifs du Groupe sont donc de trois ordres :

- établir des mécanismes pour réduire les incertitudes liées aux prix qui affectent les producteurs et consommateurs à faibles revenus ;
- donner à des organismes locaux (appelés Mécanismes Locaux de Transmission – LTM) des moyens accrus pour accéder aux marchés de gestion des risques associés aux produits de base et répercuter les avantages obtenus par ce biais sur les producteurs ou consommateurs pauvres ; et

- améliorer ainsi les revenus, en particulier ceux des petits et moyens exploitants.

12. À ce jour, le programme a réalisé les activités suivantes :

- une première transaction sur les contrats d'assurance-prix (*put option*) a été réalisée sur le café en Ouganda (juin 2002), en Tanzanie (septembre 2002) et au Nicaragua (octobre 2002) ;
- des études d'identification et de faisabilité ont été faites en Bulgarie (grains), en Côte d'Ivoire (cacao, café), en Inde (café), au Viet Nam (café, poivre, caoutchouc). Quatre nouveaux cas sont à l'étude, notamment au Cameroun (café, cacao) et en République dominicaine (café, cacao). Ces études évaluent la faisabilité et préparent les bénéficiaires potentiels à une transaction d'assurance-prix.

13. L'objectif central de l'assistance technique à ce jour a été de préparer les institutions nationales à conduire des transactions relatives à la couverture de risque-prix. Deux composantes principales ont donc été développées, notamment la stratégie de gestion du risque comprenant l'assistance dans l'élaboration des transactions spécifiques d'une part et la formation d'autre part. L'autre considération est la prise en compte des pratiques commerciales habituelles afin d'y introduire la stratégie de gestion du risque-prix.

Leçons tirées des premières activités du programme

14.

- l'environnement national et international a un impact majeur sur l'exécution de ce programme ;
- le programme a identifié les organismes locaux de transmission, notamment les coopératives, les banques locales et les négociants. Néanmoins les deux dernières transactions effectuées par le programme ont été le fait des coopératives de producteurs ;
- les institutions financières doivent nécessairement s'impliquer dans le programme car il est un moyen de sécuriser les crédits à leur clientèle.

Contributions financières au programme

15. Le programme a reçu à ce jour une aide financière d'environ 4,57 millions de dollars EU offerte par le Gouvernement des Pays-Bas (776 000 \$EU), par l'Union européenne (1,8 million d'euro) et le Gouvernement de la Suisse (2 millions \$EU). Le programme a établi un fonds d'aide (*Trust Fund*) pour les activités de gestion du risque afin d'obtenir plus de flexibilité et permettre aux bailleurs de fonds de faire leurs contributions afin de travailler en partenariat pour les mêmes objectifs.

16. Le programme travaille également avec le secteur privé et les organisations non-gouvernementales (ONG) afin d'établir une liste des fournisseurs du service d'assurance-prix. Les ONG sont également impliquées dans les programmes de formation, d'assistance technique, des techniques de commercialisation, la gestion des micro-crédits et l'organisation des coopératives.

17. La viabilité de ce programme dépendra de l'expansion des premiers résultats issus des études de cas et leur utilisation par d'autres acteurs dans les pays en développement. En conclusion, il est important de noter que les quatre études de cas concernent le café et indiquent clairement la faisabilité du projet. Cela montre l'existence d'une demande potentielle pour ces transactions et qu'il existe également des fournisseurs de tels services. Néanmoins, il y a un besoin important d'assistance technique et de diffusion du programme à une grande échelle. Le programme travaille actuellement dans le sens d'obtenir une activité commercialement viable et durable basée sur la gestion de risque en Afrique de l'Est. Sur le plan financier, le Gouvernement des Pays-Bas a encore manifesté son intérêt dans ce programme et pourrait faire de nouvelles contributions financières. L'Union européenne a organisé en décembre 2002 une réunion des donateurs potentiels du programme.

III. CONDITIONS D'UTILISATION DES INSTRUMENTS DE GESTION DU RISQUE PAR LES ACTEURS DE LA FILIÈRE CAFÉIÈRE DANS LES PAYS EXPORTATEURS

18. Les instruments financiers dérivés sont très utiles pour les acteurs dans les pays en développement producteurs de matières premières. Cette gestion des risques liés aux variations des prix peut procurer de nombreux avantages aux participants de la filière café dans les pays exportateurs. Dans l'économie caféière des pays en développement, le secteur privé est composé essentiellement de caféiculteurs, d'acheteurs et d'exportateurs locaux. Avec la libéralisation des filières du café, le secteur privé a pris de l'importance dans nombre de pays exportateurs traditionnellement sous le contrôle de monopoles d'État. La compétition entre les acteurs de la filière s'est accrue en raison de la libéralisation du système de commercialisation intérieure et extérieure. Ces acteurs ont besoin d'utiliser les instruments de gestion pour faire face à de nombreuses pressions du marché. L'utilisation de ces instruments va aider les acheteurs locaux et les exportateurs à protéger des marges bénéficiaires contre les fluctuations des prix, ce qui leur permettra de consentir aux producteurs des prix d'achat relativement élevés. En l'absence d'une possibilité d'utilisation de ces outils, les acheteurs et exportateurs seront contraints de prélever des marges importantes sur les prix payés aux producteurs afin de constituer des provisions contre les fluctuations négatives des prix internationaux. Par ailleurs, l'utilisation des instruments de gestion de risque donne la flexibilité aux exportateurs dans leur stratégie d'approvisionnement du marché mondial. Aussi, l'exportateur va-t-il protéger la valeur de son stock de café afin de réguler l'approvisionnement du marché et éviter ainsi de provoquer la chute des prix par des déblocages importants.

19. En considérant l'ensemble des acteurs d'une filière caféière dans les pays exportateurs, l'utilisation des instruments de gestion de risque pourrait être conduite à plusieurs niveaux. Les producteurs ou leurs coopératives vont garantir leurs prix en s'adressant à leurs banques locales ou à un intermédiaire qui va leur vendre des options. Les banques locales ou autres intermédiaires joueront le rôle à la fois de conseillers et d'agences d'information pour les coopératives. Les acheteurs locaux et les exportateurs peuvent également intervenir dans ces transactions, soit directement en s'adressant aux commissionnaires (*brokers*), soit indirectement en s'adressant à leurs banques locales qui ont la compétence et l'expertise nécessaires. Pour le secteur public, les entités publiques ou para-publiques, qui faisaient office de caisses de stabilisation ou de *marketing boards*, pourraient envisager le rôle de gestionnaire de risque. Ainsi, elles vont analyser et mesurer les risques du marché et collecter des renseignements utiles afin de prendre des mesures à la fois pour gérer ces risques et pour aider certains acteurs du secteur privé, notamment les producteurs ou coopératives de producteurs. Ils pourront agir ainsi en qualité de facilitateurs des transactions pour le compte des producteurs ou de leurs coopératives.

20. Les avantages qu'offrent les instruments de gestion de risque s'appliquent en théorie à toutes les entités (secteur public et para-public, caisses de stabilisation et *marketing boards*, firmes privées, coopératives de planteurs ou des exploitants agricoles, etc). Ces avantages ne doivent pas cacher les contraintes auxquelles font face les acteurs de la filière agricole dans les pays en développement. Il convient de noter que ces instruments modernes ne sont pas une panacée puisqu'ils n'aident pas à stabiliser le marché mondial du café ni à redresser la tendance baissière des prix. Mais ils aident tout juste à affronter un marché déjà instable et donc à s'adapter à l'instabilité du marché. Les producteurs de café ou leurs coopératives ainsi que les industriels et les négociants des pays en développement ont relativement peu recours à ces instruments modernes de gestion des risques et de financement. Même s'ils connaissent leur existence et les avantages potentiels, ils rencontrent un certain nombre d'obstacles pour accéder aux marchés. Pour conduire avec succès ces programmes de gestion de risque-prix dans les pays exportateurs en vue de contribuer à la réduction de la pauvreté en milieu rural, certaines étapes semblent nécessaires, notamment le renforcement du cadre institutionnel, la mise en œuvre de programmes d'information, de formation et de sensibilisation, le développement du système de commercialisation intérieure et l'amélioration de l'accès aux crédits agricoles.

Renforcement du cadre institutionnel

21. Très peu de pays exportateurs, notamment en Afrique, ont des coopératives de producteurs bien structurées et ayant une capacité financière suffisante pour être gérées de façon autonome. À l'exception de quelques pays qui ont une riche expérience de mouvement coopératif en milieu rural, la plupart des coopératives actuelles sont faibles et ont besoin d'être renforcées. Il est par conséquent nécessaire que le programme de gestion de risque soit renforcé par des mesures d'accompagnement pour les coopératives.

Programme de formation, d'information et de sensibilisation

22. Nombre d'acteurs du secteur privé qui sont maintenant actifs dans les filières des matières premières dans les pays exportateurs ont très peu d'expérience en matière de commerce international. Par conséquent, leur connaissance et leur compréhension des méthodes de gestion des risques des matières premières et le financement sont limitées. Une utilisation effective de ces instruments nécessite un apprentissage à travers des programmes de formation et de séminaires. Les utilisateurs potentiels des marchés, les cadres supérieurs des sociétés et les responsables des administrations sont en général peu au fait des fonctions et usages des instruments de gestion de risque-prix des produits de base. Il serait souhaitable que des organismes internationaux d'aide financent des projets spécifiques de formation des acteurs de la filière aux techniques de l'utilisation des instruments de gestion du risque-prix.

Développement de la commercialisation intérieure

23. La mise en œuvre du programme de gestion du risque de fluctuations de prix nécessite l'existence d'un cadre adéquat où la commercialisation est organisée de façon efficiente et transparente. Il s'agit notamment de la promotion d'un système d'entreposage géré par le secteur privé et la création d'un système de reçus des entrepôts pouvant servir de gages. Aussi, le financement de la commercialisation pourrait-il être fondé sur la garantie par les stocks et un système de reçus des entrepôts. Dans cette perspective, l'Organisation internationale du Café a élaboré un projet intitulé "Mise en valeur du marché du café et renforcement des échanges en Afrique orientale et méridionale", financé par le Fonds commun pour les produits de base, qui pourrait contribuer à asseoir les bases propices au développement des techniques de gestion de risque-prix dans les pays exportateurs.

Amélioration de l'accès aux crédits agricoles

24. Enfin, l'utilisation des instruments de gestion de risque-prix comme support au système de crédits pourrait résoudre le problème de financement auquel font face principalement les agriculteurs dans les pays en développement. En effet, l'un des obstacles majeurs des producteurs et des négociants locaux dans les pays en développement est le financement des activités de production et de commercialisation. Dans certains pays, en raison des distorsions ou de l'inefficacité du secteur bancaire, les taux d'intérêt sont si élevés que les opérateurs locaux se trouvent dans une situation désavantageuse par rapport à leurs homologues qui exercent leur activité dans le cadre des systèmes plus performants. Dans de nombreux pays, la production de café est surtout une activité de petits planteurs avec une faible surface financière. Les banques locales ne sont pas toujours en mesure de répondre à leur demande de crédits en raison de l'existence du risque élevé de non-remboursements en l'absence de garanties fiables.

Conclusion

25. La gestion moderne de portefeuille implique l'utilisation des instruments de gestion du risque afin de limiter les risques et d'améliorer les recettes d'exportation. Dans de nombreux pays exportateurs, il reste encore beaucoup à faire à cet égard. La grande complexité inhérente à ce domaine rend peut-être encore plus difficile l'approche de ces instruments. Le succès de ce programme en milieu rural nécessite une large gamme d'activités pour répondre aux besoins des pays en développement dans le domaine de la gestion des risques-prix. Il convient de noter le rôle que joue la Banque mondiale à travers son programme qui a permis de franchir certains obstacles à l'utilisation de ces instruments dans les pays exportateurs. Le programme de la Banque mondiale a également montré que les producteurs qui achètent une assurance-prix sont susceptibles d'avoir un plus grand accès au crédit à de meilleures conditions en raison de risque réduit. L'expérience tirée des études de cas indiquent que les institutions financières locales ont un rôle clé à jouer dans le développement d'un service d'assurance-prix.

26. Par ailleurs, les transactions sur ces marchés à terme doivent également être protégées et encadrées grâce à des mesures juridiques, réglementaires et institutionnelles judicieuses, ceci pour éviter des contraintes liées aux réglementations sur les changes. Les gouvernements devraient également veiller à ce que la politique des prix et la politique commerciale soient compatibles avec l'utilisation des instruments de gestion de risque.